



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

**Séance du comité directeur
du 25 septembre 2017 à 20 heures
à la mairie de Dingsheim**

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. JACOB André
Mme BRIFFOTEAU Andrée	M. René WUNENBURGER	M. MEYER Bertrand
M. BURGER Gaston	Mme JACOB Chantal	M. AFFOLTER Claude
M. FRITSCH Marcel	M. OSTER Pierre	
Mme MERKLE Virginie	M. BERNARDY François	

Membres excusés :

Sébastien EYDER, représenté par Virginie MERKLE
Liliane BAUER

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. **Adoption du PV de la séance du 26 juin 2017**
2. **Points budgétaires :**
 - A. **Décision modificative n°2**
 - B. **Décision modificative n°3**
3. **Approbation des plus-values au marché de rénovation énergétique de l'école**
4. **Création d'un poste d'adjoint technique territorial**
5. **Renouvellement de l'adhésion du SIVOM à la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics**
6. **Approbation du cadeau de départ à la retraite de la Directrice de l'école maternelle**
7. **Point d'information équipe VEV**
 - A. **Tableau des heures au 31 août 2017**

8. Divers

- **Point informatique**
- **Convention avec l'ASDG**
- **NAP**
- **Nettoyage des espaces verts**

1. Adoption du PV de la séance du 26 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 26 juin 2017, a été transmis à l'ensemble des membres par mail du 22 septembre 2017.

Aucune observation n'a été formulée auprès du secrétariat du SIVOM.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

2. Points financiers

A. Décision modificative n°2

Pour les travaux de voirie, le SIVOM effectue les travaux pour le compte des communes par des opérations sous mandats. A l'issue de ces travaux, les comptes budgétaires utilisés doivent être soldés. En 2015, le SIVOM a imputé 1 248 € sur le compte 2315 au titre du règlement de relevés topographiques pour des travaux dans la rue de la Chaîne à Dingsheim. Afin de régulariser la situation comptable en soldant cette opération sur le compte 2315, la trésorerie demande que des écritures comptables soient réalisées entre les comptes 2315 et 45811.

Pour ce faire une décision modificative doit être effectuée :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 45 « Comptabilité distincte rattachée » - fonction 822

Compte 45811 : + 1 248 €

Compte 45821 : + 1 248 €

Adopté à l'unanimité

B. Décision modificative n°3

La subvention du Conseil Départemental, d'un montant de 154 742 €, relative aux travaux de la RD 166 a été encaissée par le SIVOM.

Cette subvention intervenant dans le cadre des opérations sous mandat, il convient de la reverser aux communes concernées, à savoir Pfulgriesheim et Griesheim-sur-Souffel, de la manière suivante :

Pfulgriesheim 51,6376 % du montant soit 79 905,08 €

Griesheim-sur-Souffel 48,3624 % du montant soit 74 836,92 €

Or aucun crédit n'est inscrit sur le compte 1323 pour émettre les mandats correspondants. Il convient donc de procéder à cette inscription par l'adoption de la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense au compte 1323 : + 154 742 €

Recette au compte 1323 : + 154742

Adopté à l'unanimité

3. Approbation des plus-values au marché de rénovation énergétique de l'école

Voir le tableau récapitulatif financier joint à la présente.

Il s'agit d'une augmentation de 9 % mais toutes les dépenses ne nous sont pas imputables car l'APAVE a imposé un cahier des charges plus rigoureux que prévu imposant par la même des travaux non prévus à l'origine.

D'autres dépenses se sont également ajoutées au titre de travaux liés à l'évolution du chantier et dont le coût n'avait pas été pris en compte à l'origine.

Il est demandé aux membres du comité directeur de prendre acte des dépassements qui sont approuvés par la Commission d'Appels d'Offres (CAO).

Adopté à l'unanimité

4. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Depuis le 13 septembre, Jean-Michel GRABENSTAETTER est placé en disponibilité d'office pour raison de santé dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de mise en retraite pour invalidité.

Le délai de traitement de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) pour ce genre de dossier est de 6 à 8 mois. De ce fait, durant cette période le SIVOM devra continuer à verser le demi-traitement à Monsieur GRABENSTAETTER qui reste titulaire de son poste. Cette chaire sera bien entendu récupérée financièrement auprès des assurances.

En conséquence, il est impossible de nommer Thomas ZIPPER stagiaire sur ce poste.

D'autre part, le contrat unique d'insertion dont bénéficie Thomas ZIPPER ne peut plus être prolongé. Il se termine le 30 novembre 2017.

Le SIVOM est dans l'obligation administrative de créer un nouveau poste permanent d'adjoint technique territorial à temps plein pour continuer à bénéficier de l'activité de M Zipper.

Il est ainsi demandé aux membres du comité directeur d'autoriser :

- la création, à compter du 1er décembre 2017, d'un poste permanent d'adjoint technique, à temps plein,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité
- les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent, au demi-traitement de Monsieur GRABENSTAETTER ainsi que les charges y afférentes seront inscrits au budget 2018.

Adopté à l'unanimité

5. Renouvellement de l'adhésion du SIVOM à la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics

Le SIVOM avait adhéré à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics. Le marché relatif à ce portail, dont le titulaire était ATEXO, est arrivé à échéance le 31 août 2017.

Ainsi, un nouveau groupement de commande composé de la Région Grand Est, des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Ville de Mulhouse, de Mulhouse Alsace Agglomération a été constitué pour lancer une nouvelle consultation.

Cette dernière a abouti à l'attribution du marché à la société ATEXO pour maintenir et héberger Alsacemarchéspublics. Le titulaire restant inchangé, il n'y aura aucune interruption de service.

Cependant, les changements relatifs au nouveau groupement de commande, nouveau coordonnateur et surtout nouveau marché nécessitent de réitérer notre adhésion.

Il est demandé aux membres du comité directeur d'approuver cette adhésion et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

6. Approbation du cadeau de départ à la retraite de la Directrice de l'école maternelle

Lors du Comité Directeur du 26 juin 2017, les membres avaient été informés que le cadeau de départ à la retraite fait par le SIVOM à la directrice de l'école maternelle pour son départ à la retraite, était un bon d'achat de 500 € auprès d'une agence de voyages.

Après émission du mandat correspondant par le SIVOM, le trésorier a considéré que bien que n'étant pas agent du SIVOM, l'octroi de ce cadeau relevait du même régime et requérait l'adoption d'une délibération préalable autorisant le paiement de la facture correspondant à ce cadeau.

Il est demandé aux membres du comité directeur d'autoriser l'attribution de ce cadeau de départ, d'une valeur de 500 €, à Madame Véronique ARENAS.

Adopté à l'unanimité

7. Points d'information équipe VEV

A. Tableau des heures au 31 août 2017

8. Divers

Point informatique

L'ordinateur qui faisait office de serveur est tombé en panne mi-septembre. Cela a entraîné la perte momentanée de toutes les données informatiques. Elles ont pu être récupérées par le prestataire informatique grâce un logiciel de sauvegarde installé en 2012.

Ce mécanisme de sauvegarde n'est cependant pas suffisant. Il faut mettre en place un système plus fiable Une demande de devis a été adressée à plusieurs prestataires informatiques.

Trois entreprises consultées ont répondu : Berger Levrault, 2SDI et Aris Informatique.

Il ressort que celle qui a présenté la meilleure offre de prix est la société 2SDI. L'achat du matériel nécessaire et la maintenance informatique du SIVOM seront ainsi confiés à ce prestataire.

Parallèlement, une demande a été faite auprès d'ORANGE pour installer l'ADSL à l'atelier. Cette prestation sera effectuée courant octobre.

Convention avec l'ASDG

Par suite de troubles causés au niveau du club house par des membres de l'ASDG, un avenant à l'occupation des locaux a été préparé par le Bureau pour préciser et recadrer les conditions d'utilisation des locaux dédiés au sport. Les modalités d'utilisation non sportives seront particulièrement contrôlées pour éviter des dérives nuisibles au voisinage

NAP 2017-2018

Lors du Conseil d'Ecole de juin dernier, il a été décidé de maintenir le rythme scolaire et de reconduire les NAP.

La mise en place de ces dernières a été très compliquée et a pris beaucoup de temps, aussi bien au niveau du bureau du SIVOM qu'à la direction du périscolaire Le Chat Botté.

Les activités ainsi proposées sont les suivantes :

Elèves de maternelle		
	Activité	Lieu
Lundi	APC	Ecole maternelle
Mardi	Anglais	Ecole maternelle
	Activité au Péricolaire	Péricolaire
Jeudi	Eveil à la danse	Salle de motricité
	Activité au Péricolaire	Péricolaire

Elèves de primaire		
	Activité	Lieu
Lundi	Ludothèque	Local de la Ludothèque
	Tennis	Centre Culturel
	Echecs	Salle informatique de l'école primaire
	Activité au Péricolaire	Péricolaire
Mardi	Peinture	Salle de peinture (sous-sol de l'école primaire)
	Anglais	Salle informatique de l'école primaire
	APC	Ecole primaire
	Activité au Péricolaire	Péricolaire
Jeudi	Basket	Centre Culturel
	Salsa	Salle de jeux de l'école primaire
	Activité au Péricolaire	Péricolaire

L'autre difficulté rencontrée dans cette édition des NAP avait pour origine une nouvelle organisation envisagée par l'ALEF.

Les conséquences particulièrement difficiles ont conduit après discussion :

- à remettre le mode de fonctionnement de l'année précédente.
- à organiser une réunion d'information à destination des parents ayant inscrit leur(s) enfant(s) aux NAP le jeudi 5 octobre à 20 heures au bar du Centre Culturel.

Nettoyage des espaces verts (Zéro Phyto)

Il est rappelé que le respect du cahier des charges du « Zéro Phyto » prend un temps considérable aux agents de l'équipe VEV. La désherbeuse de la COKOKO est passée cet été et un nouveau passage sera demandé avant la rentrée dans l'hiver.

Il est relevé après ce passage un état de propreté satisfaisant alors que certains riverains n'arrachent pas leurs mauvaises herbes sur le trottoir.

Il est proposé de sensibiliser les citoyens en insérant un article dans le prochain Pont pour rappeler les obligations en matière d'entretien.

D'autre part, une recherche sera faite pour trouver un modèle d'arrêté fixant les obligations des riverains et pouvant être pris concomitamment par les trois maires.

SCC

Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 25 septembre 2017

Le Président – Joseph ARENAS	Le 1 ^{er} vice-président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} vice-président – Bertrand MEYER
Andrée BRIFFOTEAU	François BERNARDY	André JACOB
Gaston BURGER	Chantal JACOB	Claude AFFOLTER
Marcel FRITSCH	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Virginie MERKLE	René WUNENBURGER	Liliane BAUER